



SYNDICAT 3 RIVIÈRES
Drouette - Guesle - Guéville

Le nourrissage des ragondins : Risques sanitaires et désordres écologiques importants



Des ragondins nourris par l'Homme à Rambouillet (78)

En milieu urbain ou non, parcs, rivières et autres espaces naturels offrent une diversité d'habitats pour de nombreux animaux.

Réflexe anthropomorphique étant, nombre d'entre nous se piquent « d'aider » la faune sauvage en distribuant de la nourriture.

Mais est-ce vraiment les assister que de participer au nourrissage des animaux sauvages ?

En ville, l'interdiction de nourrir les animaux sauvages comme les pigeons ou autres oiseaux est de plus en plus courante et vise à limiter leur concentration, source de désagréments.

Il est important de garder à l'esprit que cette interdiction s'applique aussi à la campagne et est valable pour « tous les animaux errants, sauvages ou redevenus tels » comme les canards sauvages, les ragondins, les corneilles, les écureuils, les renards et bien d'autres espèces...

▪ Pourquoi cette interdiction ?

La plupart de ces animaux peuvent en effet véhiculer des **zoonoses** (= maladies transmissibles entre l'animal et l'Homme). Le risque sanitaire est un point non négligeable quand on a conscience des conséquences que peuvent avoir ce type de maladies. De plus, « *Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'Homme par une maladie transmissible.* » Ce type de mesures, si besoin est, devra être pris par le Maire de la commune, sous forme d'un arrêté municipal.

Un apport artificiel de nourriture profite d'abord aux espèces opportunistes les plus banales des villes : pigeons, rats, corneilles noires, chats errants, ... Nourrir ces espèces aura pour effet d'augmenter leur population, avec un impact négatif sur l'environnement.

De plus, la nourriture offerte n'est pas nécessairement adaptée aux animaux. **Le pain par exemple, souvent mouillé, n'est pas idéal pour les oiseaux : il gonfle dans leur estomac et peut provoquer des troubles digestifs.**



Le nourrissage de certains animaux crée une accoutumance, ces derniers deviennent alors dépendant de l'Homme et rencontrent des difficultés à se nourrir seuls. **La survie de ces animaux est alors compromise et très douloureuse.**

Les kilos de nourritures qui se « perdent » dans l'eau peuvent également perturber l'équilibre écologique d'un plan d'eau et déstabiliser son fonctionnement.

En cas de grosses chaleurs, l'eau devenue trop riche en matières nutritives, peut même devenir toxique voire mortelle pour la plupart des animaux qui y vivent : l'eau peut être envahie par des

algues et certaines maladies comme le botulisme peuvent apparaître. Il faut ensuite des mois pour rétablir l'équilibre écologique.

Dans le cadre de la **lutte contre les ragondins et les rats musqués**, certaines communes peuvent passer une convention de piégeage, afin d'organiser des campagnes sur le territoire et gérer les populations. Evidemment, si parallèlement à cette action de piégeage, certains nourrissent les animaux, l'action s'avère alors inefficace.

➤ L'interdiction de nourrir est mentionnée dans l'article 120 des Règlements sanitaires départementaux (RSD) de l'Eure-et-Loir et des Yvelines.

Ces derniers sont consultables aux liens suivants :

- RSD 28 :

http://www.eure-et-loir.gouv.fr/content/download/4655/30946/file/reglement_sanitaire_28.pdf

- RSD 78 :

<http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/1504/10576/file/R%C3%A9glement%20sanitaire%20d%C3%A9partemental.pdf>

Il est notamment stipulé qu'« *Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'Homme et des animaux par une maladie transmissible.* »



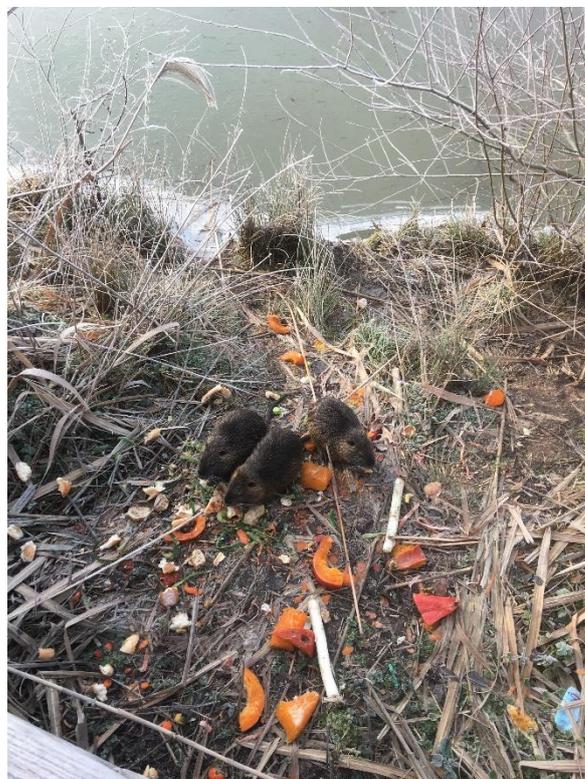
Des risques sanitaires...

- **Le nourrissage favorise la transmission de pathogènes comme la leptospirose**

Plusieurs agents pathogènes transmissibles à l'Homme et aux animaux sauvages et domestiques sont favorisés par les rassemblements liés aux nourrissages.

Parmi ces maladies, **la leptospirose est une zoonose bactérienne grave et parfois mortelle pour l'Homme et causée par la transmission de Spirochètes du genre *Leptospira*.**

Elle est classée comme maladie ré-émergente par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et peut atteindre tous les mammifères, dont l'Homme.



Pullulation de ragondins nourris par l'Homme

Elle peut conduire à une **insuffisance rénale aiguë**, une **atteinte neurologique** (convulsions, coma), des **hémorragies pulmonaires ou digestives** plus ou moins sévères et d'autres problèmes de santé.

Une étude récente (Costa *et al.* 2015) a estimé le nombre de cas graves humains à 1,03 millions (95% CI 434 000—1 750 000) avec environ 60 000 morts par an.

La France métropolitaine est le pays d'Europe où le nombre de cas déclarés est le plus important : environ 300 à 400 par an (Baranton *et al.* 2006).

Le nombre de cas a été multiplié par trois en quatre ans ! En 2014, il y eu 628 cas, la plus forte incidence depuis 80 ans.

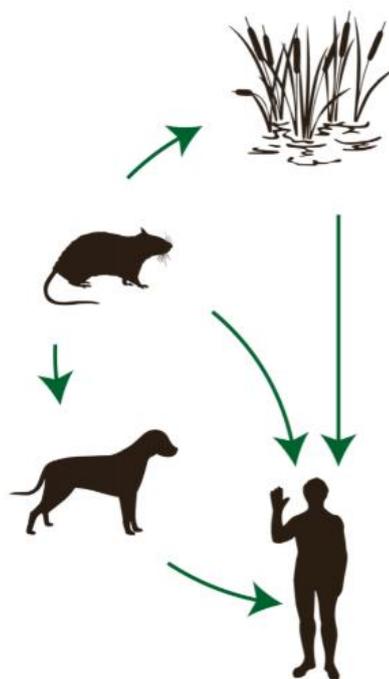
Les études menées sur différentes régions françaises ont montré par exemple que le ragondin était porteur de la bactérie leptospire dans 64 à 76% des cas (Vein *et al.* 2014).

▪ Comment attrape-t-on la leptospirose ?

L'épidémiologie de la leptospirose en Europe est maintenant majoritairement liée aux loisirs aquatiques en eau douce (sports nautiques, pêche).

La contamination se fait généralement via une écorchure ou une abrasion cutanée par contact avec de l'eau, ou un support souillé, mais elle peut aussi survenir via une peau saine lors d'une immersion prolongée dans l'eau.

Elle est aussi possible via les muqueuses, notamment oculaires respiratoires (lors d'inhalation d'eau ou d'aérosols) et digestives (des cas ont été décrits suite à la consommation d'eau issue de réserves contaminées). Beaucoup plus rarement la contamination peut intervenir suite à une morsure (Levett 2001).



Cycle de transmission de la leptospirose (Source : DEFI-Écologique)

▪ Le nourrissage crée également des carences et affaiblit les animaux

Nos aliments sont inappropriés aux animaux sauvages. Les nourrir leur crée des carences en nutriments et des apports trop importants en graisse.

De nombreuses études scientifiques ont montré que les ressources alimentaires anthropiques apportées aux animaux sauvages offraient une composition différente et très souvent plus pauvre en nutriments comparée à la ressource alimentaire naturelle (Schoech et Bowman, 2003 ; Schoech *et al.*, 2004 ; Jones et Reynolds, 2008 ; Anderson *et al.*, 2015).

Il a également été montré que la composition en acides gras apportés par la nourriture anthropique, différente de la nourriture naturelle, induisait par exemple chez certaines espèces de passereaux (mésanges) un ratio plus élevé en acides gras polyinsaturés.

La graisse apportée en hiver aux mésanges adultes induit également une réserve énergétique plus faible dans les œufs pondus au printemps et des déficits en caroténoïdes chez les jeunes poussins (Plummer *et al.* 2013).

Il ne s'agit ici que de quelques exemples. Mais de ce fait, si une nourriture anthropique apportée par l'Homme (ex : le pain) lors de périodes critiques (comme les périodes de très grand froid, par exemple) peut aider à la survie de certains animaux sauvages, lorsqu'elle est apportée à d'autres périodes de l'année, elle peut altérer leurs conditions de santé et diminuer leurs succès de reproduction.

Des désordres écologiques...

- **Quel est l'impact du nourrissage des ragondins sur la biodiversité ?**

Le nourrissage de certaines espèces accélère la dégradation des écosystèmes.

C'est particulièrement le cas des ragondins.

En creusant ses terriers dans les berges, le ragondin favorise considérablement l'érosion de celles-ci.

De manière indirecte, il entraîne également un colluvionnement (dépôt sur versant) important qui perturbe les écosystèmes aquatiques, tout en conduisant à l'envasement du cours d'eau et des ouvrages hydrauliques.

Chaque terrier de ragondin creusé dans les berges représente en effet un volume de 0,3 à 1,5 mètre cube de terre.

En forte densité, il est possible d'observer jusqu'à un terrier tous les 50 à 60 mètres de berge. Le volume de terre rejeté dans le cours d'eau est alors considérable.



Terriers de ragondins creusés dans les berges d'un point d'eau

Lorsque les terriers sont réalisés dans une berge ou à proximité d'un ouvrage hydraulique (pilier de pont par exemple), ceux-ci s'en trouvent fragilisés. En cas de rupture de ces ouvrages, les conséquences peuvent être très importantes.

N'oublions pas qu'il s'agit d'espèces qui montrent une capacité de dispersion très importante. Favoriser ces espèces sur notre territoire peut entraîner également des conséquences importantes sur les territoires environnants !

Le ragondin est, par exemple, dans le top 100 des espèces les plus problématiques.

En effet, le ragondin, grand rongeur aquatique originaire d'Amérique du Sud est considéré par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) comme l'une des 100 espèces invasives les plus problématiques au monde (Lowe *et al.* 2000).



Cette espèce exotique envahissante crée de nombreux dégâts dans ses aires d'introduction (Quéré et Le Louarn 2011).

Selon une estimation en 2008, les espèces exotiques envahissantes auraient coûté à l'Union Européenne, au cours des 20 précédentes années, au minimum 12 milliards d'euros par an (Kettunen *et al.*, 2008).

Ce coût économique ne fait qu'augmenter et la réalité est probablement plus importante, puisqu'à l'époque, de nombreux Etats européens n'avaient pas adopté de stratégies sur ces espèces.

Les ragondins ont été introduits sur la quasi-totalité des continents notamment dans des élevages, pour leur fourrure.

Les animaux échappés ont permis depuis environ un siècle une colonisation importante des habitats.

L'équilibre des populations animales est remis en question par leur nourrissage par les humains.

Aux abords des points d'eau, une profusion de nourriture attire notamment le ragondin et favorise sa prolifération.

Présent principalement dans et autour des bâtiments, sous les arbustes des parcs et jardins, dans les zones humides et le long des cours d'eau, il s'agit d'une espèce ubiquiste (qui évolue dans plusieurs biotopes) dont les variations de densité sont principalement conditionnées par la quantité de nourriture disponible.

Pour aider les services de votre commune dans cette démarche, une des premières nécessités reste de limiter au maximum tout accès à une ressource alimentaire et de ce fait, de ne pas nourrir les animaux sauvages.

▪ **Le nourrissage rend également les animaux dépendants**

Nourrir les animaux modifie inévitablement leur comportement. Ils vont, par exemple, faire moins d'activité physique pour chercher leur alimentation.

Pour certaines espèces sauvages de mammifères nourries par la main de l'Homme, il a été montré, qu'elles consacraient moins de temps à la recherche de nourriture.

Dégagés de leur principale occupation, ces animaux se consacrent alors à d'autres activités :

- Ils se mettent à stresser.
- Les problèmes hiérarchiques se multiplient et génèrent des pathologies qui ne sont pas sans rappeler celles des humains : ulcères, hypertension, excès de cholestérol, etc.

Un apport de nourriture anthropique est bien souvent synonyme de « piège écologique » ou « leurre écologique ». Ceci se définit lorsqu'un habitat de faible qualité écologique et inadéquat pour une espèce est rendu faussement et artificiellement attrayant par l'Homme.

Ce qui peut avoir comme conséquence un évitement des habitats de haute qualité écologique éventuellement présents à proximité et entraîner des effets néfastes à court terme sur la survie individuelle, mais également à moyen et long terme sur la survie de l'espèce.

Pour conclure...

N'oublions pas que les ragondins sont des espèces qui montrent une capacité de dispersion très importante.

Favoriser ces espèces sur un territoire aussi restreint que le bassin versant de la Drouette, peut alors entraîner des conséquences importantes sur les territoires environnants.

Le nourrissage des animaux en ville, comme à la campagne, est donc définitivement un réflexe à proscrire !